



**DÉCLARATION D'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ DE NÉGOCE
ET DE COURTAGE DE DÉCHETS**

CRÉATION

RENOUVELLEMENT

Nom ou dénomination de l'entreprise :

N° Siret :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

N° du précédent récépissé (Si renouvellement) :

Nature de l'activité (Cocher la/les case(s) correspondante(s))

Négoce

Courtage

Nature des déchets pris en charge (Cocher la/les case(s) correspondante(s))

Déchets dangereux

Déchets non dangereux

Coordonnées de la personne à contacter en cas d'accident ou d'incident

Nom, Prénoms :

Téléphone :

Courriel :

Je m'engage à :

- orienter les déchets vers des personnes exerçant une activité de collecte ou de transport déclarées ou autorisées au titre de la sous-section 1 du livre V du code de l'environnement ;
- traiter ou faire traiter les déchets dans des installations conformes au titre 1er du livre V du code de l'environnement.

Nom du responsable légal de l'entreprise ou de son représentant :

DATE :

SIGNATURE :

Conformément à l'arrêté du 9 septembre 1998 relatif à la composition du dossier de déclaration et au récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de négoce et de courtage de déchets, le dossier de déclaration comprend :

- 1° - Une déclaration signée par le responsable légal de l'entreprise ;
- 2° - Un extrait de l'inscription portée au registre du commerce et des sociétés datant de moins de trois mois. ;

Le dossier de déclaration est adressé au préfet du département où se trouve le siège social ou, à défaut, le domicile du déclarant. Pour la Préfecture des Hautes-Pyrénées, il doit être transmis au Pôle Environnement et Procédures Publiques soit par voie postale (cf. adresse ci-dessous), soit par courriel à pref-environnement@hautes-pyrenees.gouv.fr - Pour toute précision, contacter le 05 62 56 63 36 ou 05 65 62 56 63 76